



## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 50 CONCERNANT AEROPORTS DE PARIS - ADP**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **AEROPORTS DE PARIS - ADP**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 16 MAI 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 9 : Programme de rachat d'actions**

#### **Analyse**

La résolution autorise dans la limite de 10% du capital, le rachat par la société de ses propres actions sans exclure la possibilité de rachat en période d'OPA. Du fait de la disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, ces rachats utilisables en période d'offre sont constitutifs d'une mesure de défense contre les OPA, contraire à nos recommandations.



## **Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-1**

*L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA.*

*Il n'est pas souhaitable qu'une assemblée générale donne par avance l'autorisation d'utiliser, au cours d'une offre publique lancée postérieurement, des dispositifs tels que le rachat d'actions ou l'émission de bons de souscription d'actions institués par la loi du 31 mars 2006.*

*L'AFG considère en effet que la tenue d'une assemblée générale intervenant pendant la période d'offre publique doit permettre aux actionnaires de se prononcer au cas par cas en disposant des éléments d'appréciation voulus sur des résolutions autorisant, en période d'offre publique, le rachat d'actions ou l'octroi de bons de souscription d'actions tels qu'institués par la loi du 31 mars 2006.*

### ▪ **RESOLUTION 14 : Ratification de la cooptation d'un censeur**

#### **Analyse**

On peut regretter que soit proposée aux actionnaires la ratification de la cooptation d'un censeur, les censeurs siégeant au conseil sans pouvoir de décision ni responsabilités.

#### **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : II-D-4**

*La présence de censeurs au conseil doit rester exceptionnelle, et faire l'objet de justifications précises à l'égard des actionnaires préalablement à l'assemblée générale.*



## **GOVERNANCE**

### **1. Composition du conseil d'administration d'AEROPORTS DE PARIS - ADP**

Le conseil d'administration d'AEROPORTS DE PARIS - ADP ne comportera, à l'issue de l'assemblée, si les résolutions mises au vote relatives à des membres du conseil sont acceptées, que 25% de membres libres d'intérêts (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).



Présent é	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Augustin de Romanet	PDG	Non libre d'intérêts	100%	M	62	FR	11	2024	1	2			
	Séverin Cabannes	<b>Administrateur référent</b>	Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	2	2026	0	2	P	M	M
	Isabelle Bigand-Viviani	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	82%	F	59	FR	2	2027	0	1			
	Pierre Cunéo	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	48	FR	1	2027	0	1			
	Cécile de Guillebon	Représentante de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	61	FR	1	2027	0	3			
	Fayçal Dekkiche	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	82%	M	56	DZ	4	2024	0	1			
	Nancy Dunant	Représentante des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	60	FR	4	2024	0	1			
	May Gicquel	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	37	FR	1	2027	1	1	M	M	M
	Frédéric Gillet	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	51	FR	9	2024	0	1	M		
	Jacques Gounon	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	82%	M	70	FR	15	2024	0	2		M	M
	Jean-Paul Jouvent	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	64%	M	62	FR	19	2024	0	1		M	M
	Fanny Letier	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	46%	F	44	FR	4	2024	0	2			
<input checked="" type="checkbox"/>	Stéphane Raison	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	Nouveau	M	52	FR	Nouveau	2027	0	1			
	Valérie Schorgeré	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	58	FR	2	2027	0	1			
	Perrine Vidalenche	Représentant de l'Etat actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	F	66	FR	6	2027	0	1			
	Olivier Grunberg		Libre d'intérêts	100%	M	64	FR	1	2024	0	1	M		
	Sylvia Metayer		Libre d'intérêts	90%	F	63	FR	1	2024	0	3			
	Predica (Groupe Crédit Agricole) rep. par Matthieu Lance	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	55	FR	9	2024	0	4			
	Anne Hidalgo	<b>Censeur</b>												



Présent é	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
<input checked="" type="checkbox"/>	Didier Martin	<b>Censeur</b>												
	Valérie Péresse	<b>Censeur</b>												
	Patrick Renaud	<b>Censeur</b>												

## 2. Spécificités

- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de nomination dotés d'une proportion suffisante d'administrateurs libres d'intérêts.
- Taux d'assiduité inférieur à 65% pour deux membres du conseil d'administration.
- La société justifie la présence de 4 censeurs au conseil par « un ancrage bienvenu dans les territoires des plateformes francilienne ».



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

